

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

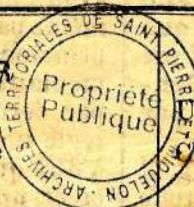
Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## Au Conseil Municipal

Dans son dernier numéro, le Réveil a donné en dernière heure, le résumé de la deuxième séance de la session d'août. Il n'est peut-être pas inutile de revenir un peu sur cette séance, qui a eu une très grande importance, afin d'en préciser certains faits.

Le Conseil municipal à cette séance était au complet, moins M. Maheux qui était en France. Après quelques affaires d'intérêt local, M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Ozon, président de la fabrique, qui demande **en son nom personnel**, à acheter le terrain de l'ancienne église, afin d'y rebâtir la nouvelle et cela avec l'argent d'un généreux donateur anonyme.

Le public sourit en entendant la lecture de la lettre de M. Ozon et il y a vraiment de quoi!

M. H. Paturel fait très justement remarquer que le Conseil n'a pas à se prononcer pour l'instant sur l'opportunité de vendre ou de ne pas vendre le terrain. La commune engage pour l'instant une action à la fabrique, ce n'est pas le moment de trancher la question de vendre à un particulier pour un emploi quelconque—même pour la reconstruction de l'église—le terrain en question. Le conseil se range à l'avis très juste de M. Paturel. Au cours de la discussion, M. le Maire demande au conseil de lui renouveler l'autorisation générale qui lui a été déjà donnée afin d'employer tous moyens légaux pour arriver à obtenir règlement de compte, tant avec la fabrique qu'avec le curé. Avant le vote, M. Gloanec fait connaître qu'il est absent de la dernière séance, on avait interprété son absence comme une abstention parce qu'il y avait divergence de vues entre lui et ses collègues. M. Gloanec proteste avec énergie contre cette allégation fantaisiste. S'il avait été à la séance précédente, il aurait voté comme il va voter à celle-ci, c'est à dire pour donner au maire les pouvoirs les plus étendus.

M. Lavissière prend alors la parole et déclare qu'à la dernière séance il avait

voté contre les poursuites parce qu'il croyait à une entente entre le maire et le curé; mais puisqu'il n'y avait pas eu d'entente, il votait . . . **encore la même chose!** Ça c'est de la logique ou je ne m'y connais plus.

Et M. Lavissière vota comme il avait déjà voté. Son collègue minoritaire, M. Poirier, baisse le nez et s'abstient.

Après une motion de M. Paturel priant M. le Maire d'intervenir auprès de l'administration supérieure pour qu'elle invite le clergé à s'abstenir à l'avenir de toutes allusions politiques en chaire, motion qui est adoptée à la presque unanimité, M. le Maire dans une improvisation écoutée dans le plus grand silence, retrace le programme de la municipalité et dit que ses collègues et lui sont disposés à poursuivre jusqu'au bout, sans faiblir la tâche que la population leur a confiée.

En fin de séance, M. Jaquet propose à ses collègues d'émettre un vote de confiance au maire et de le féliciter de son attitude ferme et énergique.

Ce vœu est adopté à l'unanimité, y compris les dissidents de la minute précédente.

M. Daygrand remercie ses collègues et la séance est levée.

## Deuxième Philippique pastorale

Dimanche vingt-huit août, M. l'abbé Légasse, curé de Saint-Pierre, a tenu envers et malgré tout à entretenir ses paroissiens de sa personne et de ses faits et gestes, à toutes les messes, y compris celle de cinq heures et demie fréquentée par ceux voulant échapper à toute allocution bétonnière.

Aux autres messes, M. le curé était en camail violet, en rochet brodé, ayant devant lui un Prie-Dieu également capitonné en drap violet. Tout d'abord, M. l'abbé Légasse, la parole nerveuse et quelque peu incertaine dans ses conclusions, a voulu foudroyer ses contradicteurs ex-cathédra disant sans grande charité qu'il laissait à la porte de l'église

et de son cœur les calomnies dont sa personne pouvait être l'objet.

Calomnier, c'est dire d'autrui du mal qui n'existe pas; le mot est impropre, car il serait intéressant de préciser où, quand, en quoi et comment M. l'abbé Légasse a été calomnié? La critique faite en droit strict des actes et des paroles d'un fonctionnaire ne peut être décentement qualifiée de calomnie qui veut dire mensonge; nous en demandons acte à ceux qui savent encore discerner la vérité.

Le Réveil, ce n'est un mystère pour personne, s'est fondé pour être le défenseur désintéressé des intérêts de la colonie en faisant abstraction des personnes. A ce titre, il entend avoir sa liberté d'appréciation et il est moins intrusif dans ses colonnes ouvertes à ses contradicteurs, que ne l'est M. l'abbé Légasse du haut de la chaire dans ses conférences non contradictoires. Ce que nous avançons n'est autre que le dire de M. le curé à M. le Maire auquel il a déclaré devoir user de ce moyen pour tenir ses fidèles au courant.

## Un point noir

Gravement, M. le curé s'est plaint de n'avoir aperçu qu'un point noir dans les sympathies qui lui ont été témoignées. Ce point noir, qu'il s'agit de préciser, s'est élevé à l'horizon le 1<sup>er</sup> et le 8 mai lors de l'élection éclatante et inattendue du nouveau conseil municipal: voilà l'égarement commis par cette population de Saint Pierre, qui, paraît-il, aurait poussé l'erreur jusqu'à voter pour des conseillers municipaux impies et francs-maçons. Le mot ne vient pas de nous, il a été bel et bien écrit en toutes lettres dans une missive inspiratrice adressée à M. le Maire pour lui reprocher de s'être mis à la tête d'une bande de sectaires devant attirer sur ce malheureux pays les calamités du ciel si elle continue à s'opposer à la mission de Monseigneur Légasse, qui pour cela devrait être placé au dessus de tous les hommes. Cette charmante bigote nous semble voltiger dans les sphères de l'idolâtrie en créant une sorte de demi-dieu que la religion catholique reprouve.



Que peut-on reprocher à ces sectaires d'un nouveau genre? Serait-ce de les voir réclamer ce que réclamaient leurs prédécesseurs si chers aux coeurs de M. Légasse! En effet, le 26 août 1903, il y a à peine un an, M. Norgeot s'exprimait ainsi: «Messieurs, voilà dix mois que notre église est disparue, les habitants demandent (par ma bouche) quand ils auront une nouvelle église et parmi nous, je crois que aucun ne peut se prononcer. Il me semble cependant que c'est au Conseil Municipal de s'en occuper et par tous les moyens possibles d'en accélérer le rétablissement.» M. Norgeot exprime aussi la curiosité fort naturelle de savoir de combien d'argent on peut disposer. A ce sujet, M. le maire Lefèvre lui répond: «Quant aux sommes touchées par Monseigneur Légasse, il lui fera saisir (sic) par le prochain courrier que le Conseil Municipal exprime le désir de connaître la somme qu'il a en sa possession.»

Voilà le crime que ces sectaires du Conseil Municipal ont commis, vouloir connaître quelles sommes M. l'abbé Légasse a recueillies et vouloir par tous les moyens possibles s'occuper de relever l'église de ses ruines. Aujourd'hui, on fait un crime à nos amis de ce que l'on trouvait fort naturel chez leurs devanciers appelés à l'honneur de désigner l'endroit où s'éleverait la future église, et ce contrairement aux vues de Monseigneur qui tenait à relever sa basilique place Néel, de manière qu'elle domine toute la ville par la majesté de son architecture. Pourquoi cette différence d'attitude vis à vis du nouveau Conseil Municipal? Ne serait-il pas persona non grata même vis à vis de M. le curé? . . .

### Propositions d'entente

Au cours de sa dernière conférence, M. le curé a dit à son auditoire qu'il avait le premier fait des visites, fait des propositions et des avances d'entente et qu'il ne lui avait pas été répondue. Cette assertion est grave puisqu'elle comporte un démenti gratuit insinué à celui qu'elle vise et dans cet entrefilet à sensation, M. l'abbé Légasse a sans doute voulu faire allusion à l'entrevue qu'il a eue avec M. le Maire; or ce dernier, en pleine séance du Conseil, a affirmé très énergiquement n'avoir reçu aucune proposition de la part de M. le Curé. De cet incident devenu public en considération des lieux où il s'est produit, on peut déduire sans partialité que M. l'abbé Légasse a en vue de créer un mouvement d'agitation avec l'espérance qu'il puisse lui être profitable par un revirement des esprits.

Loin de nous de mettre en doute un seul instant la parole de l'honorable M. Daygrand qui est suffisamment connu, mais ce dont il nous est permis de douter, c'est des capacités administratives de M. le Supérieur ecclésiastique quoiqu'il fasse état de ne s'appuyer que sur de bonnes et authentiques décisions du

Conseil de fabrique, qui n'a jamais moins existé que de son temps. En tant que chef du service ecclésiastique, ce fonctionnaire ne doit pas ignorer que le Maire est le pouvoir exécutif du Conseil municipal et que toutes les propositions qu'il reçoit doivent être soumises à l'assemblée communale dont il est l'émanation d'autorité. Si M. le curé avait fait les propositions qu'il n'énonce même pas, pourquoi, conformément aux principes d'administration les plus élémentaires ne les a-t-il pas produites par écrit? S'il s'était conformé à cette règle immuable, nous n'en serions pas à dire qu'il a cherché et qu'il cherche à créer une agitation malsaine préjudiciable à la tranquillité de ce petit pays, préjudiciable à une notabilité jadis bien appréciée même de sa famille.

Ce que veut M. l'abbé Légasse, c'est un blanc-seing, autrement dit liberté de manœuvre, avec une approbation anticipée. Le Conseil municipal ne l'entend pas ainsi et il a raison: à chacun ses responsabilités. M. l'abbé Légasse, malgré toute l'autorité que nous lui supposons, ne peut avoir la prétention de bâtir une église qui soit sienne, son séjour étant limité jusqu'au jour où satisfaction sera accordée à ses ambitions épiscopales. Ce n'est pas une raison de se faire un tremplin d'une modeste cure coloniale, dont de trop modestes colons auraient à l'avenir à faire les frais dispendieux.

### La grosse somme

«Le 20 novembre 1903 l'ancien Conseil Municipal abandonne la place Courbet et arrête enfin son choix sur le terrain qu'occupait l'ancienne église pour sa reconstruction.

M. le maire annonce au Conseil qu'il a reçu, il y a quelque temps, une lettre par laquelle M. le Supérieur ecclésiastique lui fait savoir qu'il a reçu près de 100,000 francs et le maire ne sera pas étonné, avec l'énergie et la tenacité qu'il lui connaît, de le voir revenir en avril avec 150,000 francs.

Aujourd'hui, M. le curé Légasse prétend qu'il n'a pas l'argent nécessaire à la construction de l'église, qu'il n'a que des promesses. Nous sommes si étonnés de ce changement de langage, qu'il nous donne des mauvaises pensées et nous fait nous demander si, au lieu de conversion de rentes, on n'aurait pas par précaution converti le produit des quêtes en donations notariées par suite du revirement politique survenu le 1<sup>er</sup> mai.

Nous demandons pardon à M. Légasse d'avoir d'aussi mauvaises pensées à son endroit, mais son attitude intransigeante ouvre la porte à toutes les suppositions.

### Obligations canoniques

Nous ne pouvons admettre non plus son dire que sa conscience lui fasse un devoir de rendre jusqu'au moindre sou reçu dans les quêtes, parce que dans sa prédication faite avant de quérir, il

avait déclaré que les sommes reçues étaient destinées à élever une église en ciment armé.

A ce sujet, nous savons que la jurisprudence canonique de Monsieur l'abbé Légasse est assez mal assise. Qu'il nous suffise de lui rappeler qu'il a émis une opinion contraire au sujet de la donation Bibart dont il prétend avoir le droit de changer l'affectation pour l'appliquer à d'autres œuvres pieuses.

Les époux Bibart, après avoir fait construire la chapelle Sainte-Philomène, avaient fait une donation pieuse avec obligation de dire des messes pour le repos de leur âme respective, afin de ne pas rester trop longtemps en purgatoire. C'est là le fondement de notre religion, il n'y a pas de milieu il faut y croire ou ne pas y croire. L'argent, une somme ronde, a été donné d'une part et reçu de l'autre avec cette obligation de charges pieuses, c'est donc un contrat indissoluble fait de bonne foi et sous le couvert de la religion. Comment admettre parce qu'il n'y a pas de contrat notarié, parce que son exécuteur testamentaire est mort, que l'on puisse priver les époux Bibart des secours religieux qu'ils attendent dans l'autre monde. Voilà cependant une manière de faire qui a été préconisée par M. l'abbé Légasse, en contradiction avec ce qu'il énonçait sur le même sujet dimanche dernier. Pour faire prévaloir son opinion, le supérieur ecclésiastique s'appuyait sur l'art. 27 de l'arrêté du 11 avril 1860 qui in fine édicte:

«Le curé se conformera aux règlements du supérieur ecclésiastique pour ce qui concerne l'acquittement des charges pieuses imposées par les bienfaiteurs, sauf les réductions qui seraient faites par le supérieur ecclésiastique, conformément aux règles canoniques.

Nous serions reconnaissant à M. l'abbé Flapart, docteur en théologie, de nous enlever tout scrupule sur la valeur des deux opinions mises en présence et de détruire en nous le scandale que nous avons éprouvé d'une telle logique canonique.

## Qui est l'argent?

Il est en train de se dérouler dans notre bonne ville de Saint-Pierre une comédie qui a quelque saveur. La vie ordinaire est suspendue, la fièvre du ciment armé s'empare des plus indifférents: allez donc nier maintenant les effets du béton. On n'entend plus parler que d'église, d'architecture, de ciment; des plans sont exposés aux vitrines des marchands. Merveilleux, ces plans et quelle basilique ils nous font espérer! Dans la rue, les anciens amis s'aperçoivent, se scrutent, se jettent des regards défiant et chacun de penser: est-il pour l'église en ciment armé ou pour l'église en bois, ami ou ennemi?

Les bigotes, ces bonnes âmes, entretiennent le feu sacré. Et ces femmes au cœur sec, qui se contentent de porter Dieu sur



les lèvres mais non dans leur cœur, qui croient que quelques pères et l'assiduité aux offices vont leur ouvrir les portes du ciel, ces femmes, que rien autre ne peut enthousiasmer, les voilà maintenant fanatisées, lâchées, et toutes prêtes à conquérir de qu'elles appellent les palmes du martyre. Pauvres, pauvres femmes ! L'abbé, le monsieur, celui qui venait à Saint-Pierre comme l'ange de la paix, ne craint pas pour faire triompher ses idées, ou plutôt ses combinaisons, pour gagner du temps surtout, de jeter le trouble dans les ménages, d'agiter les familles, de susciter une espèce de guerre de religion là où la religion n'a rien à voir, alors qu'il ne s'agit que de politique, de gros sous et de ciment.

Mais je m'éloigne de mon sujet : je disais que la comédie qui se joue devant nous ne manque pas d'intérêt. On se bataille pour ou contre le ciment armé ; mais cette église, qui va la bâtrir et avec quelles ressources ?

Des échos lointains nous apprenaient que l'abbé Légasse ramassait de l'argent à la pelle : on citait des chiffres, deux cent, trois cent mille francs. Aujourd'hui, il reconnaît que son escarcelle est vide, mais qu'il est très riche en promesses. Pour une fois, je suis de son avis : je crois fermement qu'il n'a pas un sou vaillant pour élever l'église. Et toute cette agitation créée, cette levée d'étendards, cette recrudescence de bigotisme, viennent tout simplement faire diversion.

M. l'abbé Legasse sait fort bien, malgré la haute opinion qu'il a de lui-même, malgré sa soutane des plus violettes et son pompon plus violet encore, il sait qu'il faut rendre des comptes. Mais l'heure de la « douleureuse » sonne trop tôt : il veut gagner du temps, reculer l'échéance, et, bien qu'acculé à une situation sans issue, il espère encore, comme le condamné qui, jusqu'à la dernière minute, attend un miracle pour échapper à la guillotine qui le guette. C'est navrant d'avoir à dire à ces fidèles qu'il a bernés : « mes chers frères, le diable seul loge en ma bourse » Il vaut mieux les faire battre, leur faire oublier l'objet principal. Et, en effet, on ne s'occupe plus de savoir à l'heure actuelle si l'abbé Légasse a ou non de l'argent : on fait des plébiscites pour ou contre l'église en ciment armé. N'avais-je pas raison de dire que cela devait être très amusant ?

M. l'abbé Légasse n'a pas et ne peut avoir d'argent. S'il en possédait, il serait très heureux de crier le chiffre du haut de la chaire ; or, autant ce grand homme se prodigait en paroles pendant son séjour en France, autant, sur ce sujet du moins, il est devenu muet à Saint-Pierre.

Certes, il a ramassé des sommes assez fortes.. Ce n'est pas que sa parole ait convaincu ou apitoyé beaucoup de monde ; il n'a rien d'un orateur et, s'il a emprunté sa soutane violette à Bossuet, l'emprunt s'est arrêté là. Mais la réclame a été faite et bien organisée, l'hyperbole habilement employée. On n'entendait parler en France que de ce pauvre petit roé qu'est St-Pierre, de ses 30,000 habitants (!!) tous miséreux, vivant comme des bêtes, ayant à peine un abri, menacés continuellement par une mer terrible, déchainée, plus que partout ailleurs « mangeuse d'hommes ». Et ces pauvres déshérités, ces abandonnés de la nature, ne possédaient même plus d'église, plus de lieu de consolation sur terre : Dieu même venait à leur manquer. Depuis, ils erraient morts, abattus, le corps incliné vers la terre, n'osant plus rien, n'espérant plus rien, comme si tous les ressorts s'étaient brisés

avec l'effondrement de leur église. Une cathédrale seule pouvait les sauver, ranimer leur foi, leur mettre un peu de soleil au cœur. Des comités se formèrent ; je crois même qu'il y eut « l'œuvre des petits Saint-Pierrais » comme il existe encore, je crois, « l'œuvre des petits Chinois » chrétiens dévorés par leurs compatriotes. C'était aller trop loin. Cette réclame ampoulée, boursouflée a certainement nui à la cause : les souscripteurs ont dû se faire plus rares et plus maigres et je crois de moins en moins aux grosses sommes recueillies.

D'autre part, les dépenses ont dû être énormes. Beaucoup de journaux, sans grande conviction d'ailleurs, ont plaidé notre cause auprès des lecteurs : les journaux coûtent cher ! Le sermon de l'évêque d'Orléans a été imprimé et répandu à profusion : voilà une brochure qui n'a pas été lancée pour l'amour de Dieu. Et l'abbé Légasse se promenait du Nord au Midi, de l'Est au couchant ; il ne doit pas connaître, dans sa pauvreté apostolique, les wagons de troisième ni les hôtels de second ordre. Je le soupçonne même de dédaigner les fiacres ordinaires : un pompon violet ne peut émerger que d'une voiture de maître distinguée, brillante, bien menée, portant, à son arrière, un groom à la livrée épiscopale. M. l'abbé Légasse a beaucoup voyagé ; il a poussé même jusqu'à Rome, jusqu'au Pape qui allait lui donner 2,000 francs pour l'église et qui, je crois, s'est contenté de lui accorder la bénédiction pontificale, un stock d'ornements d'église plus ou moins défraîchis, et une relique plus ou moins authentique d'un Saint qui a peut-être existé.

L'abbé Légasse a déclaré en chaire être fort riche en promesses. Qui sait ? Dieu est grand, l'enfer est pavé de bonnes intentions et les bonnes promesses suffiront peut-être à édifier notre église. Pour ma part, je crois simplement que l'abbé Légasse s'est très bien promené, qu'il a fait beaucoup de bruit et qu'il apporte beaucoup de vent.

Aussi, mes très chères sœurs en Jésus-Christ, au lieu de vous démener comme des diables, de faire de vos maisons des enfers, commencez par demander à votre grand et cher pasteur ce qu'il loge en sa bourse. Rappelez-vous la fable des chasseurs et de l'ours. Vous voulez une église en ciment armé : c'est parfait, mais où est l'argent ?

## ILE AUX CHIENS FÊTE LOCALE

La fête de l'ile aux Chiens a été célébrée cette année avec un entrain sans pareil et sans précédent. Le beau temps, malgré les prévisions d'esprits chagrins, s'était mis de la partie, aussi grande a été l'affluence de promeneurs venus de Saint-Pierre.

Le concours du tir a été très réussi, l'ouverture en a été faite par M. le gouverneur Caperon accompagné de M. le Directeur de l'intérieur. Remarqué aussi dans l'assistance : M. Daygrand, maire de Saint-Pierre de très nombreux conseillers municipaux ainsi que beaucoup de nos amis qui avaient tenu à montrer à la vaillante population de l'ile tout l'intérêt que Saint-Pierre lui porte.

Les jeux publics ont été très bien organisés et ont remporté un grand succès, (mât de cocagne, tournoi, etc) De nombreux concurrents se sont disputé les prix malgré que les jeunes graviers qui sont les plus acharnés amateurs de ces sports étaient bien peu nombreux. En effet, M. Choplin, l'inventeur de la suppression des prix, avait fait une nouvelle trouvaille : pour aider dans la mesure de ses forces à faire échouer la fête, il avait expédié ses graviers au cap à l'aigle sous prétexte de laver leur linge, privant ainsi ces jeunes bretons de la seule fête de l'année à l'ile aux Chiens.

Le bal organisé par MM. Courcier-père et fils au café de la France a été d'une gaieté folle et d'un entrain sans pareil ; les danseurs ne se sont séparés que matin quelques heures avant de partir en pêche.

En un mot la fête a été des mieux réussies et les organisateurs ont droit à toutes les félicitations. Citons entre autres M. M. Laloi, Turgot, Gézéquel, Coursier et Legentil qui ont eu à cœur de montrer que quoiqu'on en dise, on peut encore à l'ile aux Chiens, s'amuser et se distraire.

Vive l'ile aux Chiens !

P. S. — M. Choplin se plaint, paraît-il que les organisateurs de la fête n'ont rien acheté chez lui — pas même une paire de chaussons basques — pour servir de prix — M. Choplin a tort, il devrait se rappeler que du temps où il était maire c'était lui qui fournissait tout pour la fête — c'est bien le tour aux autres maintenant. C'est vraiment vouloir trop tirer la couverture à soi. Vous avec fait un petit bénéfice sur les prix des écoles, M. Choplin, laissez aux autres le bénéfice — bien plus petit hélas — sur les prix de la tête.

## MOYENS ÉPHÉMÈRES

M. l'abbé Légasse est si peu sûr de ce bon droit proclamé si haut ubi et orbi, qu'une pétition est offerte à la signature surtout des femmes pour qu'elles déclarent hautement qu'il faut une église en ciment armé et que ce soit le curé qui soit chargé de la reconstruire.

M. l'abbé Legasse ne s'abuse pas à ce point de croire que, par ce procédé, il a recours à un référendum populaire sur la question litigieuse, car qui ne sait comment s'obtiennent les signatures d'une pétition que l'on fait signer aux femmes et aux enfants ?

S'il eut été administrateur, M. le Supérieur ecclésiastique serait peut-être arrivé à convaincre le maire qu'il y avait lieu à une enquête de commodo et incommodo. Mais ce moyen est trop légal par ce fait que le dernier mot appartient encore à l'appréciation de l'administration.

Dans tous les cas, cette mise en branle d'une pétition a pour mauvais côté d'accentuer et d'aggraver l'agitation stérile et peu chrétienne que l'on entretient autour de la reconstruction de l'église; elle a encore pour mauvais côté, par ses critiques, de mettre une partie de la population en opposition avec le Conseil municipal qui est une autorité légalement constituée.

En agissant comme il le fait, M. l'abbé Légasse prétend se substituer aussi bien à la justice qu'au Conseil municipal en voulant forcer la main à celui-ci et trancher le litige en sa faveur sans s'en rapporter aux règlements. Dans de telles conditions, c'est violer le principe de la séparation des pouvoirs, c'est substituer le bon plaisir de chacun à la loi et aux tribunaux, c'est inaugurer par la propagande du fait l'anarchie de l'usurpation des pouvoirs.

## MENACES DE MORT

Il y a des gens qui se troublent pour bien peu et qui se passionnent de même. A l'ancien conseil municipal, qui lui était persona grata, on reconnaissait le droit et même la qualité intrinsèque de s'occuper de choisir l'emplacement de l'église et de prétendre en diriger la construction.

A entendre les clamours de certaines gens, le nouveau conseil municipal n'aurait seulement pas le droit de manifester son opinion ! quelle aberration !

Le plus mal vu dans cette levée de boucliers serait encore le Réveil, qui ose défendre la manière de voir du conseil municipal. Là ne s'arrêtent pas ces extravagances de langage; comme M. Mazier passe pour être l'inspirateur de tout ce qui se fait au Réveil, on n'a rien trouvé de mieux à faire pour l'intimider, que de le menacer par lettre anonyme de mort violente à breve échéance.

Quand à bout d'arguments, il faut arriver à de tels procédés de persuasion ou d'intimidation, on est forcé de convenir que la bêtise humaine n'a pas plus de bornes que les passions de l'homme n'ont de frein.

C'est malheureux de le constater, mais c'est toujours du même côté que viennent ces moyens extrêmes, qui dénotent de plus de violence que de bons arguments. Les excentricités ont toujours leur honneur, part dans cette exaltation factice, témoignage cette lettre de prédiction de malheurs adressée à M. le Maire pour le conjurer de ne pas rester plus longtemps à la tête de cette bande de sectaires et de francs maçons que seraient M. M. les Conseillers Municipaux, et qui en réalité sont de fort braves gens, considérés comme de bons époux et de bons pères de famille. Que veut-on de plus en fait de vertu civique ?

## ANNONCES & AVIS

### AVIS

#### M. HARAMBOURE

##### ENTREPRENEUR

##### De travaux de maçonnerie

Rue du Barachois (près du lavoir public)

Se recommande par ses prix modérés à tous ceux qui auraient besoin de ses services

### A LOUER

#### Une Maison d'habitation

RUE DU BARACHOIS

s'adresser à

J. LAGROSILLIÈRE ou P. MAZIER

### A LOUER

#### Une Maison à étage et cave

SITUÉE RUE BISSON

Précédemment occupée par M. de M. Propriété

S'adresser à M. JEAN HIRIART  
RUE DU BARACHOIS

### AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

Cables manille et acier

Funin manille

Chamvre goudronné pour rides  
Ralingue, orains, lignes d'amarrage

FIL DE FER POUR HAUBANS

ETC. ETC.

E. BENATRE.

### AVIS

Le soussigné à l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il vient d'ouvrir un atelier de menuiserie dans la maison de M. Guerguin, rue Nielly, et qu'il se tiendra à la disposition de tous ceux qui voudront bien lui confier leurs travaux.

ALFRED COSTE

## L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à ses amis et fondateurs pour les travaux d'impression dont ils se feraienbt besoin; elle s'efforcera de les exécuter dans les meilleures conditions.